

Mer 13	Jeu 14	Ven 15	Sam 16	Dim 17	Lun 18
12 / 20	11 / 20	13 / 18	12 / 20	11 / 22	10 / 23
2 / 9	3 / 17	4 / 15	1 / 3	0 / 2	0 / 0

Cette semaine :

- **Données météorologiques**
- **Mildiou**
- **Black-rot**
- **Oïdium**
- **Vers de la grappe**
- **Cicadelle verte**
- **Flavescence dorée**
- **Mesures agro-écologiques**
- **Divers**

Stades phénologiques

L'ensemble des parcelles sont au stade "boutons floraux séparés". Les toutes premières fleurs sont visibles sur les parcelles les plus précoces de Gamay.

On conserve une avance d'environ trois semaines par rapport à l'année dernière.



Stade "début floraison" Gamay

DONNEES METEOROLOGIQUES

La semaine dernière, a été sèche et chaude jusqu'à la dégradation de dimanche 10 mai. Pour le 10 et 11 mai les cumuls de pluie sont importants, ils sont compris entre 40 et 70 mm selon les secteurs. La semaine à venir s'annonce perturbée, une amélioration serait annoncée à partir de dimanche.

MILDIU

Analyse de risque

Observations:

Une tache sur feuille aurait été repérée la semaine dernière sur une Syrah sur le secteur de Souel et cette semaine sur le secteur de Montans. Les sorties de symptômes devraient être plus importantes en fin de semaine.

Modélisation:

Suite aux pluies de dimanche et lundi la pression exercée par le mildiou est en hausse. Des contaminations épidémiques ont été modélisées le 10 et le 11 mai en tous secteurs, elles ont pu être localement fortes.

Lors des prochaines pluies le cumul nécessaire pour engendrer des contaminations épidémiques est de seulement 3 mm sur les secteurs du Verdier, Cestayrols, Gaillac, Rabastens et Cunac. Il faudrait un cumul de 10 à 20 mm sur les secteurs de Cadalen et de Sénouillac pour engendrer des contaminations épidémiques.



Les symptômes issus des contaminations pré-épidémiques du 20 avril devraient être visibles vers le 13 mai et ceux issus des contaminations pré-épidémiques de fin avril/début mai vers le 18 mai.

Les symptômes des contaminations épidémiques du 10 et 11 mai seront visibles autour du 25 mai.

Préconisations

Des nouvelles contaminations épidémiques sont possibles dès 3mm. Soyez vigilants, intervenez avant les prochaines pluies, si vous êtes en fin de rémanence ou si lessivage.

Produits de contact, strictement préventifs:

* Spécialités à base de cuivre: Bouillie bordelaise RSR NC, cuivre 3,75kg/ha (5 applications maximum). Héliocuisse, cuivre, 3L/ha (5 applications max)

* Lutiram, Polyram DF, métirame de zinc,

2kg/ha (3 applications max)

* Dithane Néotec, Penncozeb WP, mancozèbe, 2kg/ha (4 applications max) **CMR, ZNT=50m**

Systemiques strictement préventifs:

* Slogon, Sillage, Chaoline, fosétyl/métirame, 4kg/ha (3 applications max)
* Rhodax Express, fosétyl/mancozèbe, 4kg/ha (4 applications max), **CMR, ZNT 50m**
* Enervin, Privest, amétoctradine/métirame-zn, 2,5kg/ha (2 applications max)

* Futura, phosphonate de potassium/dithianon, 4 L/ha (4 applications max), **CMR**

* Mildicut, dissodium phosphonate /cyazofamide, 4,5L/ha (3 applications max)

Préventif avec une action de rattrapage si application dans les 24 h qui suivent la pluie:

* Eperon Pépète, Ridomil gold MZ, méfénoxam/mancozèbe, 2,25kg/ha (2 applications max), **CMR, ZNT 50m**

* Grip top, Forum top, diméthomorphe /métirame, 2,5kg/ha, (2 applications max)

* Forum gold, Aktuan DTI diméthomorphe /dithianon, 1,5kg/ha, **CMR**, (2 applications max)

* Amphore F, mandipropamid/folpel, 2,5kg/ha, **CMR**, (2 applications max)

* Idaho, Pajo, zoxamide/cymoxanil, 0,45kg/ha, **CMR**, (2 applications max)

Utilisation en pack:

* Zorvec Zelavin, oxathiapiroline, 0,4l/ha (2 application max)

Les doses indiquées sont les doses homologuées.

Données optidose : 60% de la dose homologuée suivant le stade phénologique de la vigne (uniquement avec des appareils face par face, et vitesse < ou = à 5,5km/h)

Alternatives

Mise en oeuvre de la prophylaxie

A retenir

Des contaminations épidémiques sont possibles dès 3mm.

BLACK-ROT

Analyse de risque

Observations:

Cette semaine des taches sur feuilles sont régulièrement observées en tous secteurs. Sur les témoins non traités, la fréquence de ceps touchés par au moins une tache, peut atteindre 100%, mais également sur les parcelles de références. Les secteurs de Lagrave et de Cadalen seraient plus impactés.

Ces symptômes sont issus des pluies contaminatrices du 21 avril.

Analyse de risque:

Des contaminations ont eu lieu au cours des pluies du 10 et 11 mai et d'autres sont possibles avec les pluies prévues cette semaine.

De nouvelles taches devraient apparaître, des contaminations sont en incubation.



Taches de black-rot sur feuilles



Phytotoxicité d'épamprage chimique

Préconisations

Des contaminations sont possibles lors des prochaines pluies. Soyez particulièrement vigilants sur les parcelles sensibles et/ou en présence de taches.

Privilégiez la polyvalence des produits.

* *Polyram DF, Lutiram, métirame Zn*, 2kg/ha (3 applications max)

* *Dithane Néotec, Penncozeb WP, mancozèbe*, 2kg/ha (4 applications max) **CMR, ZNT 50m**

* *Rhodax Express, foséthyl Al/mancozèbe* 4kg/ha (4 applications max), **CMR, ZNT 50m**

* *Eperon Pépite, Ridomil Gold MZ, méfénoxam/mancozèbe*, 2,25kg/ha (2 applications max), **CMR, ZNT 50m**

* *Enervin, Privest, amétoctadine/métirame-zn*, 2,5kg/ha (2 applications max)

* *Grip top, Forum top, diméthomorphe /métirame*, 2,5kg/ha, (2 applications max)

Famille des IDM: recommandation 2 applications/an.

* *Lidal, Concorde, tétraconazole*, 0,3L/ha (2 applications max)

* *Formose, Mayandra, tébuconazole*, 0,3L/ha, (3 applications max), **CMR**

* *Ecrin Pro, fenbuconazole*, 1,5Lha (2 applications max)

* *Safran, tétraconazole/fenbuconazole*, 0,4L/ha (3 applications max)

Spécialités à base d'Amidoxime

* *Dynali, Rocca, Conydia, cyflufenamid/difénoconazole*, 0,5L/ha, (2 applications max)

Spécialités à base de SDHI

* *Luna Xtend, fluopyram/trifoxystrobine*, 0,2L/ha (2 applications max)

Les doses indiquées sont les doses homologuées. Les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8 kg/ha.

Alternatives

Mise en oeuvre de la prophylaxie: élimination des sources d'inoculum présentes sur les baies momifiées et les rameaux.

A retenir

Soyez couverts à l'approche des prochaines pluies.

OIDIUM

Analyse de risque

Observations:

Les premiers symptômes sur feuilles ont été recensés sur des parcelles à historique, un Chardonnay sur le secteur de Senouillac et un Gamay sur le secteur de Campagnac. Des drapeaux sont signalés sur Carignan.

Stade de sensibilité:

La période de sensibilité est en cours, il existe un risque de contamination jusqu'à "fermeture de la grappe".



Préconisations

Intervenez sur l'ensemble des parcelles. Soyez vigilants sur les parcelles sensibles.

* Spécialités à base de soufre, *Microthiol Spécial Dispers, Sulforix LS, Citrothiol DG et autres spécialités* ; soufre mouillable ; 12,5kg/ha (dose homologuée), 6 kg/ha (dose conseillée) ; *Héliosoufre, soufre mouillable*, 7,5L/ha (dose homologuée), 5L/ha (dose conseillée).

Le nombre d'application maximum est de 12 pour Héliosoufre, elle est de 8 pour les autres spécialités à base de soufre.

Spécialités à base de Benzophénone.

* *Vivando, Algèbre, métrafénone*, 0,2L/ha (2 applications max)

Famille des IDM: recommandation 2 applications/an.

* *Lidal, Concorde, tétraconazole*, 0,25L/ha (2 applications max)

* *Formose, Mayandra, tébuconazole*, 0,4L/ha, (3 applications max), **CMR**

* *Score, difénoconazole*, 0,2L/ha (2 applications max)

* *Ecrin Pro, fenbuconazole*, 1,5Lha (2 applications max)

* *Safran, tétraconazole/fenbuconazole*, 0,4L/ha (2 applications max)

Spécialités à base d'Amidoxime

* *Dynali, Rocca, Conydia, cyflufenamid/difénoconazole*, 0,5L/ha, (2 applications max)

Spécialités à base de SDHI

* *Luna Xtend, fluopyram/trifoxystrobine*, 0,2L/ha (2 applications max)

Alternative

Les spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

A retenir

Protégez l'ensemble des parcelles.

VERS de la GRAPPE

Analyse de risque

Observations

Le vol se termine. Les tous premiers glomérules ont été signalés sur le secteur de Brens sur un Gamay.

Analyse de risque

Prévoir un dénombrement des glomérules autour de la floraison, il permet d'évaluer le niveau de pression de la G1.



Glomérule sur inflorescence

Seuil de nuisibilité: 50 à 80 glomérules pour 100 inflorescences.
(Avec confusion sexuelle: 5 à 10 glomérules pour 100 inflorescences).

Préconisations

Aucun traitement n'est à envisager. La gestion de la deuxième génération sera raisonnée en fonction du nombre de glomérules observés en G1.

Pour les piégeurs, penser à changer les capsules de phéromones.

Alternatives

La confusion est une méthode de biocontrôle.

A retenir

Prévoir des comptages.

CICADELLE VERTE

Analyse de risque

Observations:

La semaine dernière, les premières larves ont été recensées sur le vignoble.

Analyse de risque:

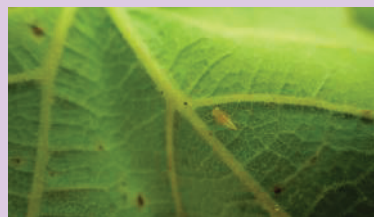
A ce jour, le risque est nul. La gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires. Le seuil d'intervention est de 100 larves pour 100 feuilles.

A retenir

Surveillez vos parcelles.

Préconisations

Aucun traitement n'est à envisager, si vous n'êtes au seuil.



Larve de cicadelle verte

FLAVESCENCE DOREE

Analyse de risque

Observations:

Le 6 mai, les toutes premières larves (L1) ont été observées au vignoble sur le secteur de Campagnac.

Les dates d'intervention vont être fixées par la DRAAF dans les prochains jours. Le T1 est généralement fixé 1 mois après les 1ères éclosions.

Une fois les dates définies, elles vous seront communiquées par le service de la DRAAF via le BSV et dans le bulletin VIGIVITI.

Préconisations

Aucun traitement n'est à envisager pour le moment, les dates d'intervention vont être fixées.

MESURES AGRO-ÉCOLOGIQUES

Gestion des effluents phytosanitaires, afin de protéger le milieu aquatique .

Depuis 2007, l'ensemble des effluents phytosanitaires (fonds de cuve des pulvérisateurs, eaux de lavage de l'intérieur et de l'extérieur des pulvérisateurs) doit faire l'objet d'une épuration (arrêté du 12 septembre 2006). L'objectif de cette mesure est de limiter les risques de pollutions ponctuelles.

Gestion des effluents phytosanitaires à la parcelle:

Cette méthode est possible et autorisée, mais pour être sans risque pour l'environnement, elle demande de l'organisation et un matériel adapté. La gestion des fonds de cuve est une phase contraignante mais indispensable.

L'objectif est de compléter la dilution du fond de cuve par différents rinçages et pulvérisations sur la parcelle de manière à nettoyer l'intérieur et l'extérieur du pulvérisateur. Ce nettoyage est un moyen pour maintenir le pulvérisateur dans un bon état de fonctionnement et d'obtenir une pulvérisation de qualité en limitant le colmatage des buses.

Ce nettoyage permet d'éviter toute source de contamination pour l'opérateur, ce qui peut être le cas pour les résidus déposés à l'extérieur du pulvérisateur. Dès l'achat du pulvérisateur, il est important de choisir un modèle adapté réduisant à la source les fonds de cuve et les volumes morts et disposant d'une cuve de rinçage.

Les différentes étapes du rinçage à la parcelle:

- Il est indispensable de préparer au plus juste le volume de bouillie nécessaire pour la surface à traiter.

- Il faut pulvériser la bouillie jusqu'au désamorçage complet de la pompe à la fin de l'application, en fonction des limites techniques du matériel. Le volume du fond de cuve, doit être le plus faible possible, il sera ainsi d'autant plus facile à diluer.

- la réglementation impose de diluer le reliquat de bouillie avec un volume d'eau claire qui sera au minimum de 5 fois le volume de fond de cuve (dilution au 6ème par rapport à la concentration initiale). Le fond de cuve ainsi dilué sera pulvérisé sur la parcelle qui vient d'être traitée, jusqu'au désamorçage du pulvérisateur, en s'assurant que la dose totale appliquée au terme des différents passages ne dépasse pas la dose autorisée.

Afin de limiter le volume d'eau nécessaire, une dilution séquentielle en deux ou trois étapes est à privilégier.

Mais attention, tant que la concentration du fond de cuve est supérieure au centième de la concentration initiale, le fond de cuve dilué doit être pulvérisé sur la culture.

Lorsque le fond de cuve a été dilué au centième de la concentration initiale de la bouillie, il peut alors être réutilisé pour le prochain traitement ou être vidangé sur la parcelle.

La vidange doit se faire dans le respect de la réglementation, c'est à dire à plus de 50 m de tout point d'eau et de 100 m des lieux de baignade et hors zones de protection des captages d'eau potable. Le nettoyage extérieur du pulvérisateur, la pulvérisation du fond de cuve dilué ainsi que la vidange sont limitées à une fois par an sur une même surface.

Exemples de dilutions

Volume de fond de cuve (litres)	Volume total d'eau claire (en litres) nécessaire pour diviser par 100 la concentration		
	En 1 seule dilution	En 2 dilutions successives	En 3 dilutions successives
1	99	18 (= 9 + 9)	12 (= 5 + 4 + 3)
5	495	90 (= 45 + 45)	60 (= 25 + 20 + 15)
10	990	180 (= 90 + 90)	120 (= 50 + 40 + 30)

Tableau 1 Calcul théorique du volume total d'eau claire pour une dilution au 100^e de différents volumes de fond de cuve

pratique non réaliste

Voir sur: <http://oad.arvalis-infos.fr/fondcuve/> (calculez les volumes à mettre en oeuvre lors d'une dilution séquentielle

Gestion des effluents phytosanitaires à l'aide de dispositifs agréés:

Le ministère de l'écologie et de l'agriculture a homologué en viticulture différents dispositifs de traitement des effluents de pulvérisation.

Ces systèmes de traitement sont basés soit sur la concentration des molécules qui sont ensuite traitées en déchets industriels spéciaux par incinération, soit par la dégradation des substances actives par voie physico-chimique ou biologique.

Les différents systèmes:

Traitements basés sur la concentration:

- Évaporation naturelle sous l'effet du vent et du soleil (Héliosec).
- Déshydratation sous sachet par évaporation naturelle par le procédé (OsmoFilm).
- Évaporation forcée par chauffage

EvapoPhyt®.

- Coagulation-floculation puis filtration Sentinel®.

- Coagulation-floculation puis ultrafiltration sur charbon actif BF Bulles®.
- Pré-traitement puis filtration par osmose inverse Phytopor®.

Traitements basés sur la dégradation des effluents:

- PhytoMax®. Pré-traitement par coagulation-floculation.

- Dégradation biologique sur substrat (mélange de terre et de paille) Phytobac®.

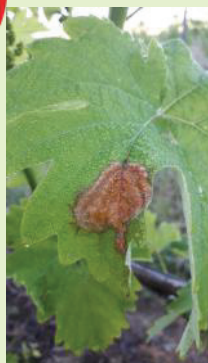
- PhytoCat® par photocatalyse.

- Dégradation biologique par ensemencement de bactéries STBR2®.

- Traitement commun aux effluents de cave Vitimax®.

- Traitement commun aux effluents de cave Cascade Twin®.

DIVERS



Botrytis: Des symptômes sur feuilles sont encore observés cette semaine, il n'y a pas de progression. Ils n'ont aucune incidence sur les attaques qui pourraient avoir lieu lors de la récolte.

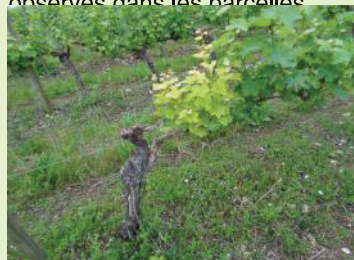


Acariose: Des symptômes sont encore observés sur parcelles installées.

Acariose sur Gamay

Carences: De la chlorose ferrique est signalée sur le vignoble.

Eutypiose: Des ceps malades sont fréquemment observés dans les parcelles.



Cochenilles: Présence de cochenilles sur un Gamay sur le secteur de Montans et de Lisle sur Tarn.

Prochain bulletin le 19 mai

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

Prochain bulletin le 19 mai



Action cofinancée par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et l'agence de l'Eau Adour Garonne - L'Europe investit dans les zones rurales

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oidium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie (www.occitanie.chambre-agriculture.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.



La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs
BP 89 – 81003 ALBI Cedex
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL,
Marie Laure MURATET
v.vignes@tarn.chambagri.fr – 06.61.99.57.86
t.massol@tarn.chambagri.fr – 07.86.17.86.03
ml.muratet@tarn.chambagri.fr _ 07.80.56.95.60

